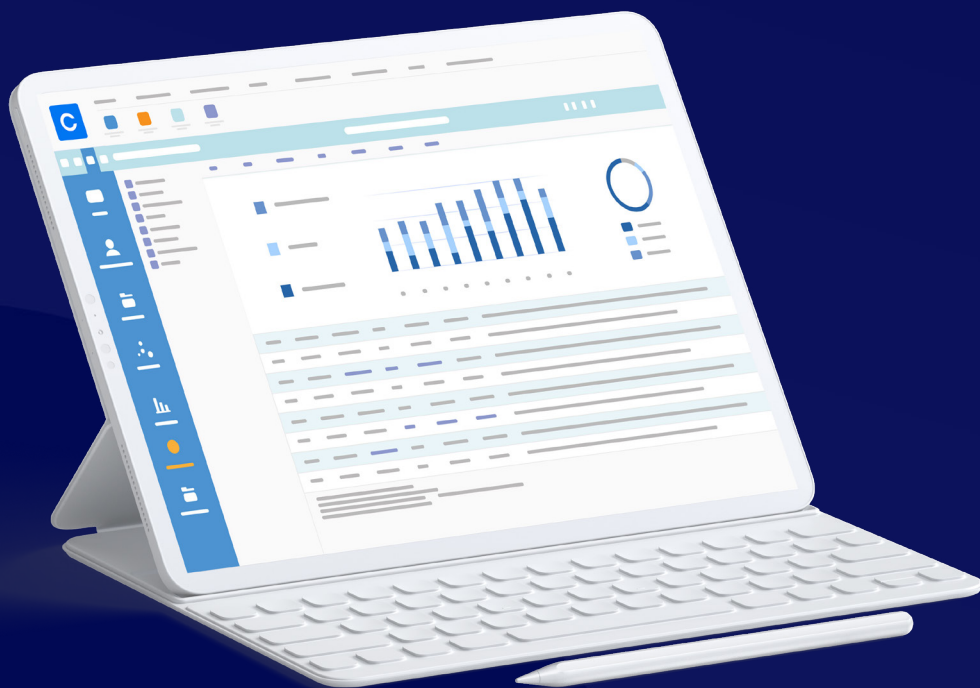




ACD

FICHE DE SYNTHÈSE **Immobilisation** **suramortissement 40 %**



COMPTABILITE
EXPERT

■ Document mis à jour le 24 octobre 2024

FICHE DE SYNTHÈSE

IMMOBILISATION SURAMORTISSEMENT 40 %

Issue de la loi Macron, le suramortissement consiste en la possibilité de déduire du résultat fiscal un **amortissement complémentaire**. Celui-ci initialement calculé que pour certaines immobilisations dont l'acquisition se situait entre le **15/04/2015** et le **14/04/2017**, avec extension jusqu'au **31/12/2018** pour les poids lourds, concernant désormais également des acquisitions à compter du **01/01/2019** et s'applique jusqu'au **31/12/2021**.

La déduction fiscale de ce suramortissement se fait par quote-part sur autant d'exercice comptable que d'année d'utilisation de l'immobilisation.

■ SOMMAIRE

LA FICHE DE L'IMMOBILISATION.....	3
L'ÉDITION.....	4
L'EXTRACOMPTABLE.....	5
LE CALCUL DU SURAMORTISSEMENT.....	5
Éléments nécessaires.....	5
Calcul.....	5
LE REPORT À NOUVEAU.....	6
LES ORI CRÉDIT-BAIL ET LOCATIONS FINANCIÈRES.....	7

FICHE DE SYNTHÈSE

IMMOBILISATION SURAMORTISSEMENT 40 %

LA FICHE DE L'IMMOBILISATION

Certaines immobilisations acquises entre le **15/04/2015** et le **31/12/2021** peuvent bénéficier d'un suramortissement exceptionnel de **20 %** ou **40 %** ou **60 %**.

Pour cela, l'onglet **Options** comporte un encart **Suramortissement** que l'utilisateur cochera ou pas.

Cet encart apparaît dès lors que l'immobilisation a une date sur l'onglet **Signalétique** comprise entre les deux bornes suivantes : du **15/04/2015** au **31/12/2021**.

À NOTER

Les dossiers de type **BNC (BNA NOT)** n'étant pas concernés par cette possibilité fiscale de déduction d'un suramortissement, les immobilisations de ce genre de dossier n'auront pas cet encart.

Suramortissement	☒				
Taux	40	Amortissement antérieur	0,00		Edition



Le bouton **Edition suramortissement 40 %** dans cet encart permet d'éditer le plan d'amortissement prévisionnel pour le suramortissement au taux sélectionné.

FICHE DE SYNTHÈSE

IMMOBILISATION SURAMORTISSEMENT 40 %

L'ÉDITION

Dans le bouton général **Edition**, une édition intitulée **Suramortissement 40 %** présente, pour chaque immobilisation cochée, le montant de l'amortissement exceptionnel par année d'utilisation (nombre d'année indiqué sur l'onglet **Economique**).

Exemple

_ATOUR - LA TOURANGEL						
Suramortissement						
Exprimé en euros						
Numéro	Désignation	Date de suramort. Date d'acquisition	Base Base	Taux	Exercices	Suramortissement
Compte n° 21820000 MATERIEL DE TRANSPORT						
B60500	TESLA	01/05/2016 01/05/2016	27 000,00 10 800,00	33,3300		
					2023	3 600,00
					2024	3 600,00
					2025	3 600,00
			Déduction antérieure			0,00
			Déduction restante			10 800,00
			Total déduction			10 800,00
Total compte n° 21820000		Base	10 800,00	Déduction antérieure		0,00
				Déduction restante		10 800,00
				Total déduction		10 800,00
			Déduction totale	2023		3 600,00
				2024		3 600,00
				2025		3 600,00

Dotations...
Plan d'amortissement sur 5 ans...
Plan d'amortissement...
Sorties...
Véhicules particuliers...
Suramortissement 40 %
Etat immobilisations 2035 / 2139bis...
Suivi de l'historique...
Liste des immobilisations...
Liste des sorties...
Liste des acquisitions...
Inventaire...
Etat des virements de postes à postes...
Rapprochement Compta/Immos...
Rapprochement Compta/Amort...

À NOTER

Appelée depuis la **fiche de saisie d'immobilisation**, elle n'affiche que les données de l'immobilisation en cours.

Appelée depuis le menu d'éditions, elle affiche l'ensemble des immobilisations cochées comme tenant compte du suramortissement de **40 %**.

FICHE DE SYNTHÈSE

IMMOBILISATION SURAMORTISSEMENT 40 %

L'EXTRACOMPTABLE

Cet amortissement exceptionnel, non concerné par une écriture comptable, fera seulement l'objet d'une génération d'extra comptable (SURAMORT) sur l'imprimé de calcul du résultat fiscal sur la ligne **Déductions diverses** (2058A ligne XG ; 2033B ligne 350 ; 2139B ligne FR ; 2151 ligne WZ).

LE CALCUL DU SURAMORTISSEMENT

■ Éléments nécessaires

- **Date de début d'amortissement**
- Taux de suramortissement : selon la sélection (**20 %**, **25 %**, **30 %**, **40 %** ou **60 %**)
- Taux linéaire (peu importe le mode d'amortissement de l'immobilisation : linéaire, dégressif)
- Pour le prorata : **Date de début d'amortissement** et si sortie **Date de sortie**.

■ Calcul

Valeur d'entrée x (**20 %**, **25 %**, **30 %**, **40 %** ou **60 %**) x taux linéaire x prorata.

À NOTER

Pour le prorata d'entrée, on ne prend pas le jour précis de l'entrée, mais le **1^{er} jour du mois d'entrée**. Par exemple, pour une immobilisation acquise le **24/04/2015**, la **date de début de calcul** pris en compte pour le calcul sera le **01/04/2015**.



FICHE DE SYNTHÈSE

IMMOBILISATION SURAMORTISSEMENT 40 %

LE REPORT À NOUVEAU

La décision de soumettre ou non une immobilisation au **suramortissement de 40 %** est **irrévocable**.

En effet le BOFIP prévoit : BOFIP 02/09/2015 : La déduction est optionnelle. Si une entreprise choisit de ne pas commencer à la pratiquer à la clôture de l'exercice où le bien est acquis ou fabriqué, elle prend une décision de gestion définitive.

Exemple

Lors de l'exercice allant du **01/01/2015 au 31/12/2015**, une immobilisation éligible au **suramortissement de 40 %** (**acquise le 01/06/2015**) est saisie.

Celle-ci est cochée comme soumise à cet amortissement.

Après le report à nouveau, sur l'exercice allant du **01/01/2016 au 31/12/2016**, la case à cocher n'est plus accessible ainsi que la zone de saisie des amortissements antérieurs. Le bouton **Edition suramortissement 40 %** reste quant à lui cliquable.

Dans cet exemple, on choisit de soumettre cette immobilisation au suramortissement mais il en est de même dans le cas inverse.

Suramortissement ☒ ?

Taux 40 ▼ Amortissement antérieur 0,00 Edition

Néanmoins, si un utilisateur reprend en 2016 un dossier et donc ajoute des immobilisations ayant une date antérieure à l'exercice, soit sur 2015, dans ce cas la coche reste accessible pour 2016.

Les zones ne sont pas accessibles dès lors qu'un archivage a été effectué sur l'immobilisation (au moins un report à nouveau pour celle-ci).

FICHE DE SYNTHÈSE

IMMOBILISATION SURAMORTISSEMENT 40 %

LES ORI CRÉDIT - BAIL ET LOCATIONS FINANCIÈRES

La fiche d'immobilisation, accessible depuis ces **ORI**, comporte la coche **Immobilisation éligible**.

Immobilisation

Numéro

B60501

Désignation

TESLA

Date

01/05/2016

Fournisseur

FLOCTOUT

Valeur

27 000,00

Compte d'immobilisation

21820000

...

MATERIEL DE TRANSPORT

Mode de calcul

☒ Linéaire

☐ Manuel

☐ Dégressif

☐ Non amortissable

Durée

Année

3

Mois

0

Coefficient

0,00

Taux

33,33

Tx

Amortissements pratiqués

0,00

Suramortissement 40 %

☒ Immobilisation éligible

Amortissement antérieur

0,00

☒ Véhicule

Numéro d'immatriculation :

GG272AB

Date d'immatriculation :

01/05/2016

Marque :

TESLA

Genre :

VP

Type de carrosserie :

Puissance administrative :

8

Date de première mise en circulation :

01/05/2016

☒ Soumis à TVS

OK

Annuler

